

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS PRISES EN CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 10 AVRIL 2024**

Délibération n°2024/021	Affectation du résultat d'exploitation du compte administratif du budget principal – Année 2023 Le Conseil municipal décide l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2023 du budget principal telle que présentée en annexe 1.	Approuvée par 12 voix pour 02 voix contre 1 abstention
Délibération n°2024/022	Affectation du résultat d'exploitation du compte administratif du budget assainissement – Année 2023 Le Conseil municipal décide l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2023 du budget assainissement telle que présentée en annexe 2.	Approuvée par 12 voix pour 02 voix contre 1 abstention
Délibération n°2024/023	Vote des 3 taxes directes locales – Année 2024 Le Conseil municipal décide de maintenir les taux des 3 taxes directes locales pour l'année 2024 : <ul style="list-style-type: none"> • Taxe foncière bâti 34.93 % soit un produit de 375 148 € • Taxe foncière non bâti 55.88 % soit un produit de 58 953 € • Taxe d'habitation 11.97 % soit un produit de 16 303 € <p align="right">Produit total : 450 404 €</p>	Approuvé à l'unanimité
Délibération n°2024/024	Budget primitif 2024- budget principal Le Conseil municipal, vote le budget principal pour l'année 2024 : <ul style="list-style-type: none"> • 1 058 420 € en dépenses et recettes de fonctionnement • 1 200 850 € en dépenses et recettes d'investissement 	Approuvée par 12 voix pour 02 voix contre 1 abstention
Délibération n°2024/025	Budget primitif 2024- budget assainissement Le Conseil municipal, vote le budget assainissement pour l'année 2024 : <ul style="list-style-type: none"> • 85 444 € en dépenses et recettes de fonctionnement • 562 272 € en dépenses et recettes d'investissement 	Approuvée par 12 voix pour 02 voix contre 1 abstention

Le tableau récapitulatif des délibérations prises en conseil municipal lors de la séance du 10 avril 2024 a été affiché et publié le 12 avril 2024 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du C.G.C.T.

Mme le Maire
Patricia MARCOUX LESTIEUX



Annexe 1 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2023 du budget principal

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Excédent reporté	391 623.45 €	121 858.20 €
Résultat de l'exercice	96 772.61 €	142 298.71 €
Résultat cumulé (à affecter pour la section de fonctionnement)	488 396.06 €	264 156.91 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	516 650.00 €	
Restes à réaliser en recettes d'investissement	183 980.00 €	
Besoin de financement de la section d'investissement	0.00 €	
AFFECTATION DU RESULTAT		
Couverture du besoin de financement de la section investissement (c/1068)	0.00 €	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	157 123.91 €	
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2024		107 033.00€

Annexe 2 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2023 du budget assainissement

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Excédent reporté	40 476.94 €	41 585.03 €
Résultat de l'exercice	63 808.49 €	6 759.41 €
Résultat cumulé (à affecter pour la section de fonctionnement)	104 285.43 €	48 344.44 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	29 736.00 €	
Besoin de financement de la section d'investissement	0.00 €	
AFFECTATION DU RESULTAT		
Couverture du besoin de financement de la section investissement (c/1068)	0.00 €	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	29 736.44€	
Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2024		18 608.00€